

Stéphanie Pernod-Beaudon ouvre la réunion et accueille Jean-François Bénévisse, nouveau directeur régional de la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes depuis le 1^{er} juin dernier.

1. POINTS D'ACTUALITE

Jean-François Bénévisse présente son parcours professionnel. Il insiste sur la plus-value des instances quadripartites et apporte un point d'éclairage sur l'actualité économique et sociale nationale et en région.

La croissance repart, avec des créations d'emploi. Le gouvernement a décidé de, désormais, calculer les chiffres du chômage sur la base de la définition du BIT (Bureau International du Travail). Le nombre de chômeurs de longue durée reste néanmoins important (41%). Les aides de l'Etat iront prioritairement aux TPE/PME.

Plusieurs chantiers, projets : repositionnement des contrats aidés, projet d'un plan d'investissement dans les compétences des actifs, dans la continuité de 2016 et début 2017. La formation est traitée sous un angle investissement. Réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'assurance chômage et des retraites, réforme du code du travail par ordonnances.

Au niveau régional, il rappelle les deux points d'actualité les plus proches : la signature de l'ERETH le 25 septembre ainsi que la manifestation « 1 semaine pour l'emploi », du 3 au 13 octobre prochains.

Stéphanie Pernod-Beaudon communique quelques actualités pour le Conseil régional :

Réorientation des politiques de formation professionnelle, avec un projet de délibération « **Former pour l'emploi** » en 3 volets :

1) former dans des métiers qui embauchent, car constat de 63 000 postes non pourvus en Auvergne-Rhône-Alpes. La Région demande aux entreprises de s'engager sur une ou plusieurs embauches non nominatives pour financer la formation, avec l'appui de Pôle Emploi, des missions locales,... C'est un dispositif qui répond à une réelle demande. Embauches en CDI ou CDD de+ 6 mois, prise en compte de la saisonnalité des emplois, parcours individualisés. Une évaluation sera faite dans un an.

2) assurer un suivi des formations et des stagiaires par une présence des services de la Région auprès des acteurs économiques et des organismes de formation, à l'échelle des départements. Des contrôles seront faits à postériori.

3) proposer des solutions pour les publics les plus éloignés de l'emploi et qui ont des besoins particuliers :

- les bénéficiaires du RSA peuvent dorénavant percevoir une double allocation (RSA + rémunération stagiaire de la formation professionnelle) ; les publics confiés aux Ateliers Chantiers d'Insertion bénéficient de parcours de formation adaptés.
- Pour les publics porteurs de handicap, le Président souhaite que leurs besoins soient pris en compte par chacune des politiques du Conseil régional. Travaux d'information avec l'AGEFIPH dans les entreprises, accompagnement de ces dernières pour accueillir des TH.
- Pour les femmes en reconversion professionnelle ou en reprise d'activité après un arrêt pour élever leurs enfants, une mission est confiée aux CIDFF, avec un zoom pour les femmes de + 45 ans.
- Pour les jeunes bacheliers, un état des lieux est en cours pour les jeunes ne souhaitant pas poursuivre d'études.
- Concernant les séniors (+ 45 ans), une mission est confiée aux MIFE pour l'accompagnement de ces publics.

Toutes ces politiques seront évaluées chaque année et les résultats seront communiqués.

Pour l'**apprentissage** : le plan stratégique adopté en juin 2017 et la charte des droits et devoirs, ont été portés par les conseillers régionaux lors de visites dans les CFA de leur département le 12 septembre.

L'exécutif régional veut réorienter, expérimenter et évaluer avec un regard critique.

Echanges :

FO : pour les bacheliers, attention à reconnaître la voie professionnelle, selon une étude de l'OCDE, la France est un des pays avec le moins de personnes en voie FP.

Rectorat (Jannick Chrétien) pour l'Education Nationale et le Rectorat en région, la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle sont à égalité, mais difficulté pour la construction de parcours professionnels.

FO : constat de projets de fermeture de sections professionnelles pour des ouvertures de sections générales...

CPME (Cyril Amprino) : se félicite du redémarrage de la croissance qui est nécessaire mais non suffisante pour l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés. Existence outils Etat, Région mais aussi des partenaires sociaux. Importance de la convergence des outils et de l'évaluation.

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 20 JUIN 2017

MEDEF : L'implication des CPRI n'étant pas une observation formulée par le MEDEF, il demande de la supprimer du compte rendu, partie 1-« débat » (bas de la page 1). La référence aux propos attribués au MEDEF sera retirée du compte-rendu.

Sous couvert de cette modification, le compte rendu de la réunion du bureau du 20 juin 2017 est approuvé

3. RETOUR sur le groupe de travail « Conseil en Evolution Professionnelle » (CEP)

Présentation par Michel Ollier (CFE-CGC), co-président de la Commission « Orientation, mobilités et sécurisation des parcours professionnels », du document formalisé par le groupe de travail éphémère avec les éléments de bilan collectés sur l'activité des réseaux CEP en 2016 et les propositions formulées par le groupe en termes de critères à respecter pour labelliser d'autres réseaux CEP.

DEBAT

CGT : Important de signaler que les opérateurs nationaux CEP souhaitent d'abord améliorer leur offre de service, avant que ne soit désigné un nouvel opérateur régional

MEDEF : s'appuyer sur le bilan du groupe de travail dans une stratégie de labellisation de nouveaux opérateurs CEP

U2P : questionne sur la méthode de travail à poursuivre.

Michel Ollier répond qu'il est impossible d'être réseau CEP et organisme de formation.

CFTC : demande la prise en compte de la proximité du service CEP

CPME : questionnement sur le niveau du public accompagné actuellement par les CEP, très qualifié et sur l'importance de l'information auprès de l'ensemble des publics et interroge sur l'origine des publics accueillis. Il ne faudrait pas que ce soit que les CSP+ qui bénéficient du CEP

Michel Ollier (CFE-CGC) précise que le niveau de service homogène sur les territoires est un attendu fort.

U2P : quelles sont les suites données à ce bilan ?

Marie-Anne Desjardins-Canis rappelle les 2 objectifs de travail du groupe : faire un 1^{er} bilan, (chiffres 1^{er} semestre 2016) et réfléchir à des critères pour labelliser un opérateur CEP régional. Conclusions : nécessité d'une couverture territoriale, respect du cahier des charges réglementaire (CEP non OF).

Le plus d'un élargissement de la labellisation à de nouveaux réseaux : sites et nombre de conseillers plus importants et élargissement du public touché. A contrario, risque de manque de lisibilité, d'absence de cohérence avec les réseaux existants, voire d'une moindre qualité de service.

Selon M. Bénévise, DIRECCTE, s'agissant de la labellisation des MIFE, il faut collectivement savoir si on souhaite juste décliner les textes et orientations nationales ou s'il vaut mieux se demander quel est l'intérêt sur le fond, à savoir une reconnaissance de spécificité sur le territoire avec un outil alternatif développé par ce réseau, dénommé « guidance professionnelle » ? Mais les MIFE sont organisme de formation et ce réseau ne couvre pas tout le territoire régional.

MEDEF : revenir sur les fondamentaux du CEP, homogénéité du service et cohérence du service.

Question de labellisation des MIFE ou d'information sur le service offert par les MIFE ?

Stéphanie Pernod Beaudon : il s'agit d'une question de labellisation, la loi permettant à la Région de labelliser un opérateur régional qui a des spécificités. Est-ce un atout ? Le fait-on valoir ?

CPME : proposition d'une expérimentation.

DIRECCTE (Annick Taton) : y-a-t-il eu des échanges et recherche de cohérence entre les MIFE et les réseaux CEP ? Chantal Bunel Delarche répond que oui. Audrey Bourgois-Hénocque précise que deux conditions leur ont été posées : travailler au plus près avec les autres acteurs et respecter le cahier des charges.

CFTC : les MIFE savent travailler en réseau, elles le font avec les CIBC, Pôle Emploi,...

DIRECCTE : en tout état de cause, la labellisation relève de la compétence de la Région

MEDEF : si la labellisation est actée, être vigilant à l'information pour être lisible.

Consensus du bureau sur la labellisation du réseau des MIFE comme CEP, sous réserve que les MIFE respectent le cahier des charges et séparent leur activité de formation de l'activité d'orientation.

4. MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL « critères pour la partie des organismes participant au SPRO pour la mise en œuvre de l'article concernant la liste des organismes de formation et formations éligibles au hors quota de la taxe d'apprentissage » (pour information)

Chantal Bunel Delarche précise qu'il s'agit d'une information au Bureau.

Depuis la mise en place du SPRO, le CREFOP a validé la reconduction en l'état et à titre transitoire des organismes inscrits auparavant.

Un groupe de travail va être co animé par le SGAR et la Région, avec une première réunion le 22 septembre, en vue de l'échange sur la liste 2018 qui doit être examinée en Bureau CREFOP de fin 2017.

Annick Taton (DIRECCTE) rappelle que des supports établis par Mme Martinez du SGAR précisaient l'aspect réglementaire lors de la dernière discussion en bureau le 5 novembre 2016 pour l'établissement de la liste 2017 ; ils seront mis à nouveau en pièces jointes à ce CR.

5. CPRDFOP : état d'avancement et pistes d'orientations communes (cf. PPT et document « les orientations prioritaires du CPRDFOP »)

Un groupe projet partenarial travaille depuis plusieurs mois, le projet de CPRDFOP sera présenté en plénier en décembre.

DIRECCTE : il reste du travail pour être opérationnel. Si pas de consensus sur les actions, préciser ce qui pourra être réalisé sur la durée du contrat, les engagements partagés à l'échelle de la région.

U2P : souligne la volonté de concertation. Importance de partir d'un diagnostic sur lequel il y a accord avant de passer à du concret.

Rectorat (Jannick Chrétien) : dans le plan d'action, nécessité de faire apparaître les acteurs qui s'engagent à l'échelle des territoires. Ex : campus des métiers.

CGT : ne pas oublier le public. Dans la seconde orientation prioritaire, il y a peu de choses sur la formation professionnelle des salariés fragilisés.

CONSENSUS sur le document « Orientations prioritaires du CPRDFOP »

6. AGREMENT DES OF pour la formation des CHSCT (pour avis)

Annick Taton (DIRECCTE) : pour les CHSCT, la DIRECCTE regarde la qualification des formateurs et pour les CE, elle regarde l'OF.

FO : concerne aussi les CHSCT de l'académie ?

Jannick Chrétien (rectorat) : à vérifier.

Annick Taton (DIRECCTE) précise que ces dispositions concernent le secteur privé. Elle propose de suggérer à la DGEFP de pouvoir substituer le passage en bureau pour avis, par une information régulière du CREFOP afin de fluidifier le processus.

CGT : pour l'OF créé récemment, une information sera-t-elle communiquée ultérieurement ?

DIRECCTE : précise qu'il y a eu une rencontre avec l'organisme et que leurs capacités ont été vérifiées.

Avis favorable

7. PROJETS « Mutations économiques et technologiques portés par les OPCA (pour information)

Présentation par Frédéric Chaput (CFDT) (PPT)

DIRECCTE : insiste sur la nécessité que les partenaires sociaux soient partie prenante, soient force de production

Frédéric Chaput précise que le COPAREF n'est pas légitime pour présenter les projets en l'absence des porteurs de projet et qu'il est surpris de la mise à l'ordre du jour de cette présentation au bureau. Par contre, possibilité d'échanger avec l'Etat et la Région qui sont conviés au sein du COPAREF. La présentation restera donc générale et portera sur l'appel à projets.

Echanges

DIRECCTE : cette présentation montre bien le lien entre le FPSPP et le COPAREF.

De la même façon, présentations à prévoir sur les ADEC, les COEF,..

Annick Taton (DIRECCTE) : si les Partenaires sociaux disposent de diagnostics de filière, il serait intéressant de les partager.

M Chaput explique que ces diagnostics sont portés par les branches. Il y a aussi une réflexion au sein du COPAREF pour voir comment s'approprier les données prospectives produites par les branches.

CPME : dans l'intérêt des politiques, il serait bien de partager les données à la disposition de chacun.

8. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET SUR L'EVOLUTION DE L'ESPACE COLLABORATIF

⇒ **Travaux de la Commission « Formation tout au long de la vie » (FTLV)** : présentation par Jannick Chrétien (pour le compte de la Rectrice)

Pas de réunion de la Commission depuis le dernier Bureau mais le travail de préparation de la carte des formations 2018, dont le calendrier de travail y avait été présenté, se poursuit : sommes en phase d'instruction des projets déposés pour la formation initiale, voie scolaire et voie apprentissage. Le groupe de travail se réunira vers le 20 novembre pour examiner les projets pour la rentrée 2018. La commission se réunira en amont de la présentation au plénier de décembre 2017.

Les travaux sur l'évaluation des campus des métiers se poursuivent au sein du groupe de travail.

⇒ **Travaux de la Commission « Orientation, mobilités et sécurisation des parcours professionnels »** (présentation par Michel Ollier)

La Commission s'est réunie le 5 septembre et le Groupe orientation s'est aussi réuni.

Travaux sur la mise en place d'une nouvelle plate- forme à destination du grand public se poursuivent

SPRO : document cadre validé par la dernière Commission

Le Groupe de travail travaille en ce moment à l'élaboration du cahier des charges du SPRO.

Groupe RNCP : nouvelle animatrice : Jeannine Besler

VAE : groupe de travail éphémère : un document produit pourra être mis à disposition du bureau. La commission a demandé une prolongation des travaux, par exemple sur le financement de l'accompagnement spécifique.

Groupe de travail éphémère « CEP », cf. présentation faite au bureau ce jour.

Cette commission travaille sur un rythme de 4 réunions par an.

Stéphanie Pernod Beaudon : intérêt des groupes de travail pour des propositions adaptées à notre région.

⇒ **Travaux de la Commission « Emploi »** : présentation par Patrick Riocreux

Pas de réunion depuis le dernier bureau : prochaine réunion le 17 octobre.

Groupe de travail éphémère « partenariats sur les territoires » pour faire émerger des projets emplois : décision d'arrêter ce groupe car ses travaux percutent ceux du CPRDFOP et ceux de la région.

Groupe de travail « handicap » ; élaboration du document d'Engagement Régional pour l'Emploi des Travailleurs Handicapés (ERETH) qui sera signé le 25 septembre prochain.

⇒ **Evolution espace collaboratif** par Cyril Amprino :

Enrichissement permanent de l'Espace collaboratif par le CARIF OREF, remerciement à l'équipe.

Désormais il est possible d'avoir une vision globale du calendrier de travail et un accès facilité au compte-rendu des réunions passées.

Démonstration en séance et présentation du tableau avec, pour chaque commission et groupe permanent, les dates des réunions et les comptes rendus.

Autres projets d'amélioration pour un usage facilité :

- une présentation, un accès par thématique
- lieu unique de stockage des dossiers d'une même réunion

Les communautés du CREFOP sont aujourd'hui, de toutes celles créées sous IODA, les + consultées

9. CALENDRIER

Prochains pléniers le 9 octobre et fin 2017 (date à programmer).

Prochain bureau le 10 novembre à 10H et fin 2017 en amont du plénier.

Annick Taton (DIRECCTE) demande une actualisation de la composition des structures pour qu'un nouvel arrêté puisse être pris par le Préfet de la région